

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 948

15 mai 2006

SOMMAIRE

(The) 21st Century Advisory S.A., Luxembourg ..	45468	Lumière Holding S.A., Luxembourg.....	45481
Achmea Re Management Company S.A., SICAV, Luxembourg.....	45496	Materiolux S.A., Luxembourg.....	45478
Ades S.A., Luxembourg.....	45467	Merym S.A., Luxembourg.....	45481
Albra-Lux Holding S.A., Luxembourg.....	45499	OITC Investments & Participations Holding S.A., Luxembourg.....	45498
Alstria Hanseatische Grundbesitz Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	45497	OITC Investments & Participations Holding S.A., Luxembourg.....	45499
Altice Three Management Benetti, S.e.c.s., Lu- xembourg.....	45465	Orco Property Group S.A., Luxembourg.....	45489
Am Pays S.A., Bertrange.....	45458	P & P Investment Holding S.A., Luxembourg...	45471
Ampa Capital S.C.A., Luxembourg.....	45464	Participations et Investissements Minéraux S.A., Luxembourg.....	45489
Ampa Capital S.C.A., Luxembourg.....	45464	Partito dell'Emigrazione, A.s.b.l., Remich.....	45479
C.T.S., Consulting, Trading & Services S.A., Keis- pelt.....	45460	Progrowth Lux, S.à r.l., Luxembourg.....	45478
CETP UC4, S.à r.l., Luxembourg.....	45491	Progx S.A., Luxembourg.....	45461
Charterhouse Capri II, S.à r.l., Luxembourg.....	45481	Risk Partner S.A., Luxembourg.....	45471
Comecom Holding S.A., Luxembourg.....	45500	Roslysine Holding S.A., Luxembourg.....	45500
Comecom Holding S.A., Luxembourg.....	45500	Sanger International S.A., Luxembourg.....	45501
Comecom Holding S.A., Luxembourg.....	45501	Satlynx S.A., Betzdorf.....	45481
Comecom Holding S.A., Luxembourg.....	45501	SB Immo, S.à r.l., Luxembourg.....	45467
Concise Holding S.A., Luxembourg.....	45472	Spyros Holding S.A., Luxembourg.....	45467
Corsica Paradise S.A., Luxembourg.....	45501	Spyros Holding S.A., Luxembourg.....	45467
Ech Luxembourg 1 S.A., Luxembourg.....	45495	Stuac S.A., Luxembourg.....	45471
Euroklima S.A., Luxembourg.....	45479	T.B.O. Lux, S.à r.l., Gruemelscheid.....	45463
Financière Viking S.A.H., Luxembourg.....	45466	Tankreederei I S.A., Luxembourg.....	45500
Fosbel Global Services S.A., Luxembourg.....	45471	UBAM, Sicav, Luxembourg.....	45478
General Soft S.A., Luxembourg.....	45459	UBS (Lux) Open-End Real Estate Management Company, S.à r.l., Luxembourg.....	45489
General Soft S.A., Luxembourg.....	45459	Upifra Agricole S.A., Luxembourg.....	45463
GSS III Partners Duisberg, S.à r.l., Senningerberg.	45469	W S.A., Bridel.....	45489
I.D.C. S.à r.l., International Design Concept S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	45502	W, S.A., Bridel.....	45490
Intertex Recycling S.A., Luxembourg.....	45466	Weatherford Financing (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg.....	45473
Isoltec SPRL, Luxembourg.....	45495	Weatherford Financing (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg.....	45478
Katoen Natie Group S.A., Luxembourg.....	45501	Weatherford Financing (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg.....	45487
Kellogg Group, S.à r.l., Luxembourg.....	45500	Will-Doug Holding S.A., Luxembourg.....	45463
Kodiak S.A., Biwer.....	45487		
Kredietbank Informatique G.I.E., Luxembourg...	45464		
Leumi Investment Fund (Lux) Sicav, Luxembourg	45472		

AM PAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 39, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.976.

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AM PAYS S.A., avec siège social à L-1368 Luxembourg, 20, rue du Curé, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 40.976, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 3 juillet 1992, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 545 du 25 novembre 1992. Les statuts de la société ont été modifiés par acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euro en date du 6 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1038 du 20 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy, employée privée, demeurant à professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jan Schneidewind, restaurateur, demeurant à L-4996 Schouweiler, 29, rue Centrale.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Nomination de Madame Karine Meacci en remplacement de l'administrateur démissionnaire et confirmation de la démission implicite de Monsieur Jan Schneidewind de son poste d'administrateur-délégué à l'occasion de sa démission en décembre 2004 de sa fonction d' administrateur.

2. Transfert du siège social au 39, route de Longwy à L-8080 Bertrange.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur:

- Madame Karine Meacci, employée privée, née le 15 juin 1974 à F-Villerupt, avec adresse professionnelle à L-8080 Bertrange, 39, route de Longwy.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

L'assemblée confirme, pour autant que de besoin, la démission implicite de Monsieur Jan Schneidewind de son poste d'administrateur-délégué à l'occasion de sa démission en décembre 2004 de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1368 Luxembourg, 20, rue du Curé à L-8080 Bertrange, 39, route de Longwy.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 1^{er}, paragraphe 2 des statuts en lui donnant la teneur suivante:

«**Art. 12. Paragraphe 2.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange».

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Mathot, S. Hennericy, J. Schneidewind, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 73, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(019575/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

GENERAL SOFT S.A., Société Anonyme,
(anc. MWS, MEDICAL WORLD SOFTWARE S.A.).
Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 108.577.

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme MWS, MEDICAL WORLD SOFTWARE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 27 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1115 du 28 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la Présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de MWS, MEDICAL WORLD SOFTWARE S.A. en GENERAL SOFT S.A., et modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts;

2. Divers.

Constatation de la validité de l'assemblée

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de MWS, MEDICAL WORLD SOFTWARE S.A. en GENERAL SOFT S.A.

Suite à cette décision, l'Assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination GENERAL SOFT S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous Notaire, la présente minute.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, vol. 151S, fol. 4, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2005.

J. Elvinger.

(019673/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

GENERAL SOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 108.577.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40423 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

J. Elvinger.

(019676/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

C.T.S., CONSULTING, TRADING & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 70.622.

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CONSULTING, TRADING AND SERVICES S.A., en abrégé C.T.S. S.A., avec siège à Pétange, inscrite au registre de commerce B 70.622, constituée suivant acte notarié du 21 juillet 1999, publié au Mémorial C N° 718 du 28 septembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Madame Gisèle Heyden, employée privée, demeurant à B-6791 Athus.

Madame la Présidente expose ensuite: Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de Pétange à Keispelt et modification afférente de l'article 2, première phrase.
2. Démission de deux administrateurs et d'un administrateur-délégué.
3. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
4. Démission du commissaire aux comptes.
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Pétange à Keispelt.

L'adresse du siège est: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen, et conséquence l'article 2, première phrase est modifié comme suit:

Art. 2. Première phrase. Le siège social est établi à Keispelt.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Eric Declercq et Monsieur Italiq Occuli de leur poste d'administrateurs avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Elle accepte également la démission de Monsieur Eric Declercq en tant qu'administrateur-délégué.

Troisième résolution

Sont nommés nouveaux administrateurs à partir du 1^{er} janvier 2002.

- La société GLOBAL SOLUTION S.A. (R.C. N° B 82.357), avec siège à L-4761 Pétange 5, rue de Luxembourg.
- La société MEETING POINT S.A. (R.C. N° B 82.368), avec siège à L-4761 Pétange, 5, rue de Luxembourg.

Quatrième résolution

- L'assemblée générale accepte la démission de la société INTERNATIONAL NET LTD, avec siège à BVI Tortola de son poste de commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

- Est nommé nouveau commissaire aux comptes: la société NWB (R.C. N° B 79.374), avec siège à L-4761 Pétange, 5, rue de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Heyden, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2005, vol. 912, fol. 57, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 décembre 2005.

G. d'Huart.

(019721/207/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

PROGX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 101.532.

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROGX S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.532, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 22 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 941 du 22 septembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 650 du 5 juillet 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Audrey Coppede, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et échange des 7.587 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune contre 7.587 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Première augmentation du capital social à concurrence de EUR 948.419,- pour le porter de son montant actuel de EUR 189.675,- à EUR 1.138.094,- par l'émission de 37.937 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Renonciation de l'actionnaire minoritaire, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né le 9 avril 1956 à L-Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à son éventuel droit de souscription préférentiel.

4. Souscription des 37.937 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme CHARLESTON RIVER S.A., avec siège à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, et libération intégrale desdites actions par l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible de l'actionnaire majoritaire à charge de la Société, évaluée à EUR 948.419,-.

5. Deuxième augmentation du capital social à concurrence de EUR 497.735,- pour le porter de son montant de EUR 1.138.094,- à EUR 1.635.829,- par l'émission de 19.909 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

6. Renonciation de l'actionnaire minoritaire, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né le 9 avril 1956 à L-Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à son droit de souscription préférentiel.

7. Souscription des 19.909 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme CHARLESTON RIVER S.A., avec siège à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, et libération intégrale desdites actions par versement en espèces de EUR 497.735,-.

8. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million six cent trente-cinq mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 1.635.829,-) représenté par soixante-cinq mille quatre cent trente-trois (65.433) actions sans désignation de valeur nominale.»

9. Transfert du siège social de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'échanger les sept mille cinq cent quatre-vingt-sept (7.587) actions existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune contre sept mille cinq cent quatre-vingt-sept (7.587) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une première augmentation du capital social à concurrence de neuf cent quarante-huit mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 948.419,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-quinze euros (EUR 189.675,-) à un million cent trente-huit mille quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.138.094,-) par l'émission de trente-sept mille neuf cent trente-sept (37.937) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'actionnaire minoritaire, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né le 9 avril 1956 à L-Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ayant renoncé à son éventuel droit de souscription préférentiel, les trente-sept mille neuf cent trente-sept (37.937) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme CHARLESTON RIVER S.A., avec siège à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, et libérées intégralement par l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible de l'actionnaire majoritaire à charge de la Société, évaluée à neuf cent quarante-huit mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 948.419,-).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiènerie, en date du 15 février 2006, conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une deuxième augmentation du capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent trente-cinq euros (EUR 497.735,-) pour le porter de son montant d'un million cent trente-huit mille quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1.138.094,-) à un million six cent trente-cinq mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 1.635.829,-) par l'émission de dix-neuf mille neuf cent neuf (19.909) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Cinquième résolution

L'actionnaire minoritaire, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né le 9 avril 1956 à L-Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les dix-neuf mille neuf cent neuf (19.909) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire, la société anonyme CHARLESTON RIVER S.A., avec siège à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, et libérées intégralement par versement en espèces de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent trente-cinq euros (EUR 497.735,-).

La somme de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent trente-cinq euros (EUR 497.735,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société PROGX S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million six cent trente-cinq mille huit cent vingt-neuf euros (EUR 1.635.829,-) représenté par soixante-cinq mille quatre cent trente-trois (65.433) actions sans désignation de valeur nominale.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix-sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, R. Rozanski, A. Coppede, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 février 2006, vol. 535, fol. 82, case 8. – Reçu 14.461,54 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2006.

J. Seckler.

(020480/231/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

T.B.O. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9654 Gruemelscheid, 60, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 95.846.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

Signature.

(018532/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

UPIFRA AGRICOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.941.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UPIFRA AGRICOLE S.A.

Signature / Signature

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

(018542/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

WILL-DOUG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 34.103.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Claude Hilbert, administrateur de sociétés, demeurant à L-7390 Blaschette, 2, Am Herbstfeld, ici représentée par la société anonyme FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen,

dûment représentée par Monsieur Régis Lux, juriste, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu d'une procuration générale du 7 mai 2003.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme WILL-DOUG HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 34.103, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 27 octobre 1988, publié au Mémorial C numéro 454 du 6 décembre 1990, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 2 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 545 du 25 novembre 1992;

en date du 28 avril 1994, publié au Mémorial C numéro 371 du 1^{er} octobre 1994;

en date du 17 août 1995, publié au Mémorial C numéro 598 du 24 novembre 1995;

- suivant acte sous seing privé en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 707 du 8 mai 2002;

- et suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 1288 du 4 décembre 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme WILL-DOUG HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent trente-neuf mille euros (139.000,- EUR), représenté par cent douze (112) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme WILL-DOUG HOLDING S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique le comparant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme WILL-DOUG HOLDING S.A.

V.- Que le comparant déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des deux certificats au porteur représentant chacun cinquante-six (56) actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

45464

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Lux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2006, vol. 535, fol. 70, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2006.

J. Seckler.

(019200/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

AMPA CAPITAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.674.

Le bilan rectifié au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMPA CAPITAL S.C.A.

AMPA GESTION, S.à r.l.

Manager

Signature

(018552/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

AMPA CAPITAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.674.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMPA CAPITAL S.C.A.

AMPA GESTION, S.à r.l.

Manager

Signature

(018551/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

KREDIETBANK INFORMATIQUE G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg C 2.

L'assemblée des membres du groupement d'intérêt économique qui s'est réunie le 29 décembre 2005 a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les membres se déclarent valablement réunis en assemblée, ils déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée.

2. L'assemblée des membres prend note de la démission de Mme Christiane Pieltain de sa fonction de gérant à partir du 2 janvier 2006.

3. L'assemblée procède à la nomination à partir de ce jour de Madame Amal Wagner, KTL, comme nouveau gérant de KREDIETBANK INFORMATIQUE GIE, en remplacement de Mme Christiane Pieltain.

4. L'assemblée confirme M. Michel Meert, KTL, M. Jean Hartert, KBL, et M. Jean-Luc Martino, KBL, dans leurs fonctions de gérants.

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2005.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. / KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018647/022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

ALTICE THREE MANAGEMENT BENETTI, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.344.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2006.

EXTRAIT

Les associés de la société ALTICE THREE MANAGEMENT BENETTI S.e.c.s., sont:

1.- Madame Angélique Benetti, gérante, née le 26 septembre 1963 à Paris (France), demeurant à F-75116 Paris, 22 bis, rue des Belles Feuilles, (1 part de commandité).

2.1. Monsieur Xavier Darche, directeur technique, né le 25 août 1966 à Namur (Belgique), demeurant à B-1150 Woluwe Saint-Pierre, allée de la Minerva, 6, (44.000 parts de commanditaires),

2.2. Monsieur Wim De Naeyer, contrôleur de gestion, né le 23 octobre 1975 à Kortrijk (Belgique), demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, J.B. Dekeyzerstraat, 87, (69.119 parts de commanditaires),

2.3. Monsieur Jean-Pierre Sother, directeur général, né le 14 mars 1953 à Mulhouse (France), demeurant à F-88390 Les Forges, 14, rue des Curtilles, (172.000 parts de commanditaires),

2.4. Monsieur Cyril Dukic, directeur administratif et financier, né le 7 novembre 1969 à Annaba (Algérie), demeurant à F-67640 Lipsheim, 9, rue de la Croix, (43.200 parts de commanditaires),

2.5. Monsieur Eric Klipfel, directeur marketing, né le 20 novembre 1969 à Haguenau (France), demeurant à F-67370 Wiwersheim, 3, rue de l'Avoine, (43.200 parts de commanditaires),

2.6. Monsieur Fabrice Salmon, directeur commercial, né le 14 juillet 1970 à Obernai (France), demeurant à F-67150 Erstein, 4, rue de la Libération, (25.920 parts de commanditaires),

2.7. Monsieur Cyril Claudel, cadre supérieur, né le 20 janvier 1967 à Epinal (France), demeurant à F-68270 Wittenheim 6, place de l'Aube, (34.560 parts de commanditaires),

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le Gérant Commandité est autorisé à changer l'adresse de la Société et à fixer le siège de la Société à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Au cas où le Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Gérant Commandité.

2.3. La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger sur décision du Gérant Commandité.

Art. 3. Objet

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations directe ou indirecte dans le capital de la société ALTICE THREE, l'achat et la vente de Titres ALTICE THREE, ainsi que la détention, l'administration, le développement, la gestion et l'aliénation, directement ou indirectement, des Titres ALTICE THREE.

3.2. La Société peut également, dans le cadre de ce qui précède ou autrement, accorder toutes sûretés, nantissements et gages sur ses biens, valeurs mobilières et immobilières aux conditions et modalités qu'elle déterminera.

3.2. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission privée de titres, billets, valeurs, obligations et certificats, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et émis sous forme nominative uniquement.

3.3. La Société pourra conclure des contrats, notamment et sans que cette liste ne soit limitative, des contrats de garantie, des contrats de conseils, des contrats d'administration et des contrats de vente, et pourra réaliser toutes opérations techniques et financières, en relation directe ou indirecte et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Titre II. - Capital, Parts**Art. 5. Capital social**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 540.000,- (cinq cent quarante mille euros) représenté par 1 (une) Part de Commandité et 431.999 (quatre cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Parts de Commanditaires. Toutes les Parts ont une valeur nominale d'EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents).

Art. 8. Gérance

8.1. La Société sera gérée pour une durée illimitée par Madame Angélique Benetti, en sa qualité d'Associé Commandité de la Société.

8.2. Le Gérant Commandité ne pourra pas être révoqué en tant que Gérant Commandité de la Société sauf en cas de faute grave ou de mauvaise gestion caractérisée. La révocation du Gérant Commandité en cas de faute grave ou de mauvaise gestion caractérisée ne pourra intervenir que sur décision de l'assemblée générale des Associés convoquée et délibérant dans les mêmes formes et conditions que celles requises pour une modification statutaire conformément aux dispositions des présents statuts.

8.3. Les Associés Commanditaires ne participeront pas à la gestion de la Société et ne pourront pas y intervenir.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant

9.1. Le Gérant Commandité a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires d'administration ou de disposition ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du Gérant Commandité.

9.3. Le Gérant Commandité pourra conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s), nommer ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Toutes les Parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire d'un montant total de EUR 40.000,- (quarante mille euros) et par des apports en nature consistant en des créances détenues par les Associés Commanditaires et évaluées au montant total de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) de sorte que la somme totale de EUR 540.000,- (cinq cent quarante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05253. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019347/222/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

INTERTEX RECYCLING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 70.864.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

C. Wassenich

Avocat à la Cour

(018568//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

FINANCIERE VIKING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.238.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle Reportée tenue le 13 janvier 2006

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste d'administrateur de la société avec effet au 5 septembre 2005.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine Schmit, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 5 septembre 2005.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission de WOOD, APPLETON OLIVER & CO S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Septième résolution

L'Assemblée nomme WOOD, APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- M. Fabio Mazzoni, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- M. Joseph Mayor, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018596/587/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

45467

ADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.317.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle Reportée tenue le 20 décembre 2005

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes de la Société suivants:

Administrateurs:

- Christophe Davezac, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Fabio Mazzoni, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Joseph Mayor, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Olivier Emmanuel Patrick Bugat, demeurant au 47, rue Guersant, F-75017 Paris.

Commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018589/587/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

SPYROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 86.014.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2003, réf. LSO-AL01967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

C. Wassenich
Avocat à la Cour

(018601//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

SPYROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 86.014.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

C. Wassenich
Avocat à la Cour

(018602//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

SB IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 104.767.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38807 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(018609/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

THE 21ST CENTURY ADVISORY S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.519.

In the year two thousand and five, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders (the «Meeting») of THE 21ST CENTURY ADVISORY S.A. (hereafter referred to as the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 80.519) incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 12th February 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), of 14th March 2001 n° 195.

The Meeting was presided by Maître Katia Panichi, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Maître Maryline Esteves, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Maître Anouk Dumont, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on the attendance list, signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This attendance list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the one thousand (1,000) shares issued in the Company are represented at the present Meeting and that the Shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide over all the items of the agenda.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

1. To resolve on the liquidation of the Company.

2. To appoint BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, represented by Mr Geoffroy Linard de Guertechin, as liquidator and to determine the liquidator's powers and remuneration.

IV. That, as a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to wind up the Company and to put the Company into liquidation as of this day.

Second resolution

The Meeting appoints BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, with registered office in L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais (R.C.S. B n° 19.194), represented by Mr Geoffroy Linard de Guertechin as liquidator.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended) (the «Law»). The liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general Meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of his authorities as he may determine and for the duration he may fix.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the Meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deuxième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l'«Assemblée») de THE 21ST CENTURY ADVISORY S.A., (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S Luxembourg B 80.519), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 14 mars 2001 n° 195.

L'Assemblée est présidée par Maître Katia Panichi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Anouk Dumont, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux, sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1.000) actions émises dans la Société sont représentées à la présente Assemblée; les Actionnaires reconnaissent avoir dûment avoir été informés de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décider la liquidation de la Société.

2. Nommer BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, représentée par Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, en qualité de liquidateur et détermination des pouvoirs et rémunération du liquidateur.

IV. A la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation à la date d'aujourd'hui.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, avec siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais (R.C.S. B n° 19.194), représentée par Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se baser sur les comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'assemblée accepte que le contrôle des comptes de liquidation s'effectuera par le réviseur d'entreprises autorisé de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Panichi, M. Esteves, A. Dumont, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 10, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2006.

J. Elvinger.

(019417/211/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**GSS III PARTNERS DUISBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CURZON CAPITAL PARTNERS DUISBERG, S.à r.l.).**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 100.961.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of January.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GSS III SOVIET B.V., a corporation existing and incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam registered with the Kamer van Koophandel of Amsterdam under registration number 34230950,

here represented by Saskia Konsbruck, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 November 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of CURZON CAPITAL PARTNERS DUISBERG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue

Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registrar of Companies under registration number B 100.961 («the Company»).

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from CURZON CAPITAL PARTNERS DUISBERG, S.à r.l. to GSS III PARTNERS DUISBERG, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder resolved that the registered office of the Company is relocated to c/o Morgan Stanley, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the first sentence of article 4 of the articles of incorporation to read as follows:

«The Company has its registered office in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.»

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, am sechzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

GSS III SOVIET B.V., eine Gesellschaft gegründet und existierend nach niederländischem Recht, mit Sitz in Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, Niederlande, eingetragen in der Kamer van Koophandel von Amsterdam unter der Nummer 34230950,

hier vertreten durch Saskia Konsbruck, Anwalt, ansässig in Luxemburg, kraft Vollmacht vom 29. November 2005, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde als Anhang beigefügt wird, um mit dieser zur selben Zeit registriert zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von CURZON CAPITAL PARTNERS DUISBERG, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet und existierend nach Luxemburger Recht, mit Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 100.961 («die Gesellschaft»).

Die erschienene Partei, welche das gesamte Kapital repräsentiert, hat dann folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von CURZON CAPITAL PARTNERS DUISBERG, S.à r.l. in GSS III PARTNERS DUISBERG, S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Sitz der Gesellschaft nach c/o Morgan Stanley, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg zu verlegen.

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den ersten Satz des Artikels 4 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

«Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, welcher der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist und eine deutsche Übersetzung enthält. Auf Antrag der erschienenen Partei ist im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung dieser Urkunde an die Bevollmächtigte, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, zivilrechtlichem Status und Wohnort bekannt ist, hat diese Person mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 31, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

J. Elvinger.

(019587/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

45471

RISK PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12/9A, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 86.691.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40959 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(018740/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

FOSBEL GLOBAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 109.718.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40394 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(018741/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

STUAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 103.486.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société SOFI S.A.H. qui s'est tenue en date du 10 février 2006 au siège social que:

Monsieur Jean-Michel Hamelle ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg, nouvel administrateur de la société. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2010.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018761/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

P & P INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 93.731.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société P & P INVESTMENT HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 10 février 2006 au siège social que:

Monsieur Jean-Michel Hamelle ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant professionnellement au 7, rue d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg, nouvel administrateur de la société. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018765/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

LEUMI INVESTMENT FUND (LUX) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 67.704.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held in Luxembourg on January 10, 2006

The meeting accepted the resignation presented by Mr Ofer Chaimi as Director of the Company.

The meeting decided to appoint Mr Dr. Moshe Shimony, born in Tel-Aviv, Israel on July 7, 1951, residing Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich as new director of the Company for a period of one year.

The meeting decided to reappoint the other members of the Board of Directors and the Auditors for a new period of one year.

The directors are:

- Mr Roland Wyss, Director, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich;
- Mr Shouky Oren, General Manager, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich;
- Mrs Nitza Rousso-Shtaubert, Head of International Private Banking, 24-32 Yehuda Halevi, 65546 Tel-Aviv, Israel;
- Mr Dov Gilboa, First Executive Vice President, 24-32 Yehuda Halevi, 65546 Tel-Aviv, Israel;
- Mr Dr. Moshe Shimony, Head of Capital Market, Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich.

The Auditors are:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The mandates of the directors and the auditors shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2007.

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 10 janvier 2006 à Luxembourg

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Ofer Chaimi de ses fonctions d'Administrateur de la Société.

L'assemblée décide de nommer M. Dr. Moshe Shimony, né le 7 juillet 1951 à Tel-Aviv, Israël, avec adresse professionnelle Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich aux fonctions d'Administrateur de la Société pour une période d'un an.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et les auditeurs en fonction pour un nouveau période d'un an.

Les Administrateurs sont:

- M. Roland Wyss, «Director», Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich;
- M. Shouky Oren, «General Manager», Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich;
- Mme Nitza Rousso-Shtaubert, «Head of International Private Banking», 24-32 Yehuda Halevi, 65546 Tel-Aviv, Israël;
- M. Dov Gilboa, «First Executive Vice President», 24-32 Yehuda Halevi, 65546 Tel-Aviv, Israël;
- M. Dr. Moshe Shimony, «Head of Capital Market», Claridenstrasse 34, CH-8022 Zurich.

Les auditeurs sont:

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux Administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

R. Wyss / S. Oren

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03209. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018753/520/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

CONCISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 53.328.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société CONCISE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 10 février 2006 au siège social que:

Monsieur Jean-Michel Hamelle ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg, nouvel administrateur de la société. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018769/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

WEATHERFORD FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 13,214,500.-.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 90.818.

In the year two thousand and five, on the first day of September (thirty-first day of August at 7.20 p.m. Calgary time).
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, acting in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of WEATHERFORD FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, incorporated by deed enacted on 20 December 2002, registered at Luxembourg trade register section B under number 90.818, (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 528,580 (five hundred and twenty-eight thousand five hundred and eighty), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- As it appears from a Share Contribution Agreement dated August 31, 2005, WEATHERFORD BERMUDA HOLDINGS LTD., a Bermuda exempted company, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, has acquired from WEATHERFORD INTERNATIONAL LTD. a business quota of WEATHERFORD LIQUIDITY MANAGEMENT HUNGARY LIMITED LIABILITY COMPANY, a company organized under the laws of Hungary, having its registered office at 9700 Szombathely, Várkonyi u.15, Hungary («WHOC»), which represents 13% (thirteen percent) of the issued capital of WHOC, so that the shareholders may start to vote on the agenda below.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 17,587,200.- (seventeen million five hundred eighty-seven thousand and two hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 13,214,500.- (thirteen million two hundred fourteen thousand five hundred Euro) to EUR 30,801,700.- (thirty million eight hundred one thousand and seven hundred Euro) by the issue of 703,488 (seven hundred three thousand four hundred eighty-eight) new ordinary shares of the Company with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting globally to EUR 70,348,800.- (seventy million three hundred forty-eight thousand eight hundred Euro);

3. Subscription, intervention and payment by WEATHERFORD BERMUDA HOLDINGS LTD., of all the 703,488 (seven hundred three thousand four hundred eighty-eight) new ordinary shares by way of a contribution in kind of a business quota of WHOC, which represents 13% of the issued capital of WHOC;

4. New composition of the shareholdings of the Company; and

5. Subsequent amendment of article eight of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved. further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 17,587,200.- (seventeen million five hundred eighty-seven thousand and two hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 13,214,500.- (thirteen million two hundred fourteen thousand five hundred Euro) to EUR 30,801,700.- (thirty million eight hundred one thousand and seven hundred Euro) by the issue of 703,488 (seven hundred three thousand four hundred eighty-eight) new ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 70,348,800.- (seventy million three hundred forty-eight thousand eight hundred Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a business quota of WHOC representing 13% of the issued capital of WHOC (the «Quota») held by WEATHERFORD BERMUDA HOLDINGS LTD., a Bermuda exempted company, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, (the «Contributor») in WHOC.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 703,488 (seven hundred three thousand four hundred eighty-eight) new ordinary shares referred to above by the contribution in kind of the Quota it holds in WHOC referred to above.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the new ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (the «New Shares»).

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 70,348,800.- (seventy million three hundred forty-eight thousand eight hundred Euro).

The New Shares as well as the share premium of EUR 70,348,800.- (seventy million three hundred forty-eight thousand eight hundred Euro) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in shares of a European company as defined in Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption. The Company has previously acquired shares of this European company, resulting after the transfer and contribution of the shares in a 100% (one hundred percent) shareholding, therefore the Company will hold in such European company more than 65% (sixty-five percent) of the share capital as sole shareholder.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares, is composed of one quota of WHOC, representing 13% of the issued capital of WHOC.

The contribution described above consists exclusively in one quota of a company having its registered office in a Member State of the European Union, so the total value of the Quota in the amount of EUR 87,936,000.- (eighty-seven million nine hundred thirty-six thousand Euro) (equivalent of USD 108,056,000.- one hundred eight million fifty-six thousand United States Dollars) is subject to capital duty exemption.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to EUR 87,936,000.- (eighty-seven million nine hundred thirty-six thousand Euro) and is allocated as follows:

- EUR 17,587,200.- (seventeen million five hundred eighty-seven thousand and two hundred Euro) to the share capital;
- EUR 70,348,800.- (seventy million three hundred forty-eight thousand eight hundred Euro) to a share premium.

Evaluation

The value of this contribution in kind is the EUR equivalent of USD 108,056,000.- (one hundred eight million fifty-six thousand United States Dollars) (as converted into euros using the USD/EUR exchange rate as agreed between the Company and the Contributor being EUR 0.8138. Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated August 31, 2005, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a Share Contribution Agreement evidencing the current shareholdings of the Contributor in WHOC, and attesting the current ownership by the Contributor.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Iain Fraser, here represented by Mr Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal that will remain hereafter annexed;
- b) Mr James M. Hudgins, here represented by Mr Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal that will remain hereafter annexed; and
- c) Mr Burt M. Martin, here represented by Mr Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal that will remain hereafter annexed;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, each of them expressly agrees with the description of this contribution, with its valuation, with the transfer of the Shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution in kind described above having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- WEATHERFORD INTERNATIONAL LTD.: 1 (one) ordinary share;
- WEATHERFORD BERMUDA HOLDINGS LTD.: 703,987 (seven hundred three thousand nine hundred eighty-seven) ordinary shares;
- WEATHERFORD NORTH ATLANTIC LIMITED: 528,080 (five hundred twenty-eight thousand eighty) ordinary shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in kind described above having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article eight of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 8. Capital - Shares.** The Company's capital is set at EUR 30,801,700.- (thirty million eight hundred one thousand and seven hundred Euro), represented by 1,232,068 (one million two hundred thirty-two thousand and sixty-eight) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Capital duty exemption request

WEATHERFORD LIQUIDITY MANAGEMENT HUNGARY LIMITED LIABILITY COMPANY (WEATHERFORD LIKVIDITAS MENEDZMENT MAGYARORSZAG KORLATOT FELELOSSEGU TARSASAG, is a capital company, registered with the Hungarian companies register under number 18-09-104517) and having its registered office at 9700 Szombathely, Várkonyi u.15, Hungary, considered as a capital company even by the Hungarian law as by the Luxembourg law, being in the scope of the European Council Directive of 17 July 1969 concerning indirect taxes on the raising of capital (69/335/EEC), and pursuant to the Act concerning the conditions of accession of the Czech Republic, the Republic of Estonia, the Republic of Cyprus, the Republic of Latvia, the Republic of Lithuania, the Republic of Hungary, the Republic of Malta, the Republic of Poland, the Republic of Slovenia and the Slovak Republic and the adjustments to the Treaties on which the European Union is founded, published in the Official Journal L 236, 23 September 2003.

The present deed implements a capital increase of a Luxembourg capital company by the contribution in kind of a minority shareholding in a capital company incorporated in the European Union (Hungary), whereby the Company has previously acquired a majority shareholding, resulting after the contribution in a 100% (one hundred percent) shareholding. Therefore such company, holding in this European capital company more than 65% (sixty-five percent) of the share capital as sole shareholder expressly requests the exemption on the basis of Article 4.2 (four-two) of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption in such case.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier septembre (le trente et un août à 19 heures 20, heure de Calgary).

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WEATHERFORD FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée par acte notarié du 20 décembre 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 90.818 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 528.580 (cinq cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé préalablement.

III.- Selon le contrat d'apports de part du 31 août 2005, WEATHERFORD BERMUDA HOLDINGS LTD., une société exemptée des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, a acquis de WEATHERFORD INTERNATIONAL LTD. un quota de WEATHERFORD LIQUIDITY MANAGEMENT HUNGARY LIMITED LIABILITY COMPANY, une société constituée selon le droit de Hongrie, ayant son siège social à 9700 Szombathely, Várkonyi u.15, Hongrie («WHOC») qui représente 13% (treize pour cent) du capital de WHOC, et pour cela les associés peuvent débiter de voter sur l'ordre du jour ci-dessous.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 17.587.200,- (dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille deux cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 13.214.500,- (treize millions deux cent quatorze mille cinq cents euros) à EUR 30.801.700,- (trente millions huit cent un mille sept cents euros) par l'émission de 703.488 (sept cent trois mille quatre cent quatre-vingt-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 70.348.800,- (soixante-dix millions trois cent quarante-huit mille huit cents euros);

3.- Souscription, intervention et paiement par WEATHERFORD BERMUDA HOLDINGS LTD., de toutes les 703.488 (sept cent trois mille quatre cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature d'un quota de WHOC, que représente 13% du capital émit de WHOC.

4.- Nouvelle composition de la participation de la Société;

5.- Modification subséquente de l'article huit des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions qui précèdent.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale extraordinaire; les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 17.587.200,- (dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille deux cents euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 13.214.500,- (treize millions deux cent quatorze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 30.801.700,- (trente millions huit cent un mille sept cents euros) par l'émission de 703.488 (sept cent trois mille quatre cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de EUR 70.348.800 (soixante-dix millions trois cent quarante-huit mille huit cents euros), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en quota de WHOC représentant 13% du capital émit par WHOC (le «Quota») détenu par WEATHERFORD BERMUDA HOLDINGS LTD., une société des Bermudes exemptée, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, (l'«Apporteur») de WHOC.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des 703.488 (sept cent trois mille quatre cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales mentionnées ci-dessus par apport en nature du Quota qu'il détient dans WHOC.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire les nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 70.348.800,- (soixante-dix millions trois cent quarante-huit mille huit cents euros).

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la prime d'émission de EUR 70.348.800,- (soixante-dix millions trois cent quarante-huit mille huit cents euros) ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de parts sociales d'une société européenne tel que défini par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'enregistrement. La Société a préalablement acquis des parts sociales de cette société européenne suite à un transfert et apport de 100% (cent pour cent) de l'actionnariat, la Société détient donc plus de 65% (soixante-cinq pour cent) des parts sociales d'une telle société, en tant qu'associé unique.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé d'un quota de WHOC, représentant 13% du capital émit de WHOC.

L'apport décrit ci-dessus consiste exclusivement dans un quota d'une société ayant son siège social dans un Pays Membre de l'Union Européenne, la valeur totale du quota d'un montant de EUR 87.936.000,- (quatre-vingt-sept millions neuf cent trente-six mille euros) (équivalent à USD 108.056.000,- cent huit millions cinquante-six mille dollars américains) est sujet à exonération du droit d'enregistrement. La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à EUR 87.936.000,- (quatre-vingt-sept millions neuf cent trente-six mille euros) est allouée comme suit:

- EUR 17.587.200 (dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille deux cents euros) au capital social;
- EUR 70.348.800 (soixante-dix millions trois cent quarante-huit mille huit cents euros) à la prime d'émission.

Evaluation

La valeur nette de cet apport est l'équivalent en euros de USD 108.056.000,- cent huit millions cinquante-six mille dollars américains) tel que converti en euros en utilisant le taux de change USD/EUR comme conclu entre la Société et l'Apporteur étant de EUR 0,8138. Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une

déclaration sur la valeur d'apport en date du 31 août 2005, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné en produisant le contrat d'apport de part, attestant du nombre actuel de parts sociales détenues par l'Apporteur dans WHOC, et attestant du nombre de Parts Sociales apportées ainsi que de la détention actuelle par l'Apporteur.

Intervention des gérants

Sur ce, interviennent:

- a) M. Iain Fraser, ici représenté par M. Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte;
- b) M. James M. Hudgins, ici représenté par M. Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte; et
- c) M. Burt M. Martin, ici représenté par M. Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte;

Agissant en leur capacité de gérants, requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature ci-dessus décrit, chacun d'eux donne expressément son accord sur la description de cet apport en nature, sur son évaluation, avec le transfert des Parts Sociales et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport en nature étant totalement réalisé, la participation de la Société est maintenant composée de:

- WEATHERFORD INTERNATIONAL LIMITED: 1 (une) part sociale ordinaire;
- WHEATERFORD BERMUDA HOLDINGS LIMITED: 703.987 (sept cent trois mille neuf quatre-vingt-sept) parts sociales ordinaires;
- WEATHERFORD NORTH ATLANTIC LIMITED: 528.080 (cinq cent vingt-huit mille quatre-vingts) parts sociales ordinaires.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article huit des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8. Capital - Parts Sociales.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 30.801.700,- (trente millions huit cent un mille sept cents euros), représenté par 1.232.068 (un million deux cent trente-deux mille soixante-huit) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Demande d'exonération du droit d'enregistrement

La société WEATHERFORD LIQUIDITY MANAGEMENT HUNGARY LIMITED LIABILITY COMPANY (en hongrois: WEATHERFORD LIKVIDITAS MENEDZMENT MAGYARORSZAG KORLATOT FELELOSSEGU TARSASAG), inscrite au registre des sociétés en Hongrie sous le n° 18-09-104517 et ayant son siège social sis à 9700 Szombathely, Várkonyi u.15, Hongrie, est une société de capitaux, considérée comme telle tant par la loi hongroise que par la loi luxembourgeoise, entrant dans le champs d'application de la Directive 69/335/CEE du Conseil du 17 juillet 1969, concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux, conformément à l'acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union Européenne de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovaquie et de la République de Slovaquie publié au Journal officiel n° L 236 du 23 septembre 2003.

La présente opération réalise une augmentation du capital d'une société luxembourgeoise de capitaux par l'apport en nature d'une participation minoritaire dans une société de capitaux implantée au sein de l'Union européenne (Hongrie), dont la Société a précédemment acquis une participation majoritaire, parvenant de la sorte à la détention de 100% (cent pour cent) des parts sociales de cette société. Par conséquent, la Société détenant plus de 65% des parts sociales de cette société, en tant que associé unique, demande expressément l'exonération, sur la base de l'article 4-2 (quatre tiret deux) de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit une exonération du droit d'enregistrement dans de tels cas.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 54, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2005.

J. Elvinger.

(019419/211/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

WEATHERFORD FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 90.818.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 39327, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

J. Elvinger.

(019420/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

MATERIOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 107.788.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société MATERIOLUX S.A. qui s'est tenue en date du 10 février 2006 au siège social que:

Monsieur Jean-Michel Hamelle ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant professionnellement au 7, rue d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg, nouvel administrateur de la société. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03185. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(018766/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

UBAM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 février 2006.

P. Bettingen

Notaire

(018777/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

PROGROWTH LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 101.766.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(019149/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 12.142.

 —
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société EUROKLIMA S.A. qui s'est tenue en date du 10 février 2006 au siège social que:

Monsieur Jean-Michel Hamelle ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 à Luxembourg, nouvel administrateur de la société. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03182. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018768/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

PARTITO DELL'EMIGRAZIONE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5554 Remich, 18, rue Saint Nicolas.
R. C. Luxembourg F 1419.

 —
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur Domenico Sassone, architecte, 2, rue Sangenberg, L-5850 Howald, nationalité italienne;
2. Madame Michela Galassi, artiste, 14, rue Carlo Dossi, 00137 Rome(I), nationalité italienne;
3. Monsieur Alberto Anastasi, graphic designer, 6, place St. F. D'Assisi, 96100 Siracusa (I), nationalité italienne;
4. Madame Filomena de Leo, agent de commerce, 4, rue St. Nicola, 87028 Praia a Mare, nationalité italienne.

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I.- Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de PARTITO DELL'EMIGRAZIONE, A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet la constitution d'un parti politique d'inspiration chrétienne avec pour but la promotion de la personne humaine. Le parti se propose de promouvoir les valeurs de l'éthique, de solidarité, de tolérance, de justice et de liberté dans la société civile. Le parti privilégie dans l'action politique le dialogue, la tolérance et la méthode démocratique. L'action politique s'inscrit en Europe et dans le monde entier.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 18, rue St. Nicolas, L-5554 Remich. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II.- Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III.- Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association, toute personne qui en exprime le souhait. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés fondateurs est de trois.

Art. 8. Tout membre fondateur peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration - en cas d'infraction grave aux présents statuts, - en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration. Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV.- Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président

du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association. Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V.- Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié. Le conseil d'administration est valablement réuni si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du conseil d'administration sont valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Art. 14. La signature du Président engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV.- Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de déstement d'un membre.

Art 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII.- Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII.- Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX.- Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X.- Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs: Madame Michela Galassi, Monsieur Alberto Anastasi, Madame Filomena de Leo;
2. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la contribution pour les membres fondateurs à 100,- euros. Tout nouveau membre sera assujetti à la contribution de 10,- euros indexée à partir du jour de la signature des présents statuts;
3. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la cotisation annuelle à 10,- euros.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite, le Conseil d'administration s'est réuni et a désigné, à l'unanimité:

1. Monsieur Domenico Sassone, architecte, 2, rue Sangenberg, L-5850 Howald, nationalité italienne, comme président;
2. Madame Michela Galassi, artiste, 14, rue Carlo Dossi, 00137 Rome (I), nationalité italienne, comme vice-président;

3. Monsieur Alberto Anastasi, graphic designer, 6, place St. F. d'Assisi, 96100 Siracusa (I), nationalité italienne, comme secrétaire;

4. Madame Filomena de Leo, agent de commerce, 4, rue St. Nicola, 87028 Praia a Mare (I), nationalité italienne, comme trésorier.

Fait à Remich, en autant d'exemplaires que de parties.

Le 20 février 2006.

D. Sassone / M. Galassi / A. Anastasi / F. de Leo.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05663. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019127//108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

MERYM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 90.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018861/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

LUMIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018862/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

SATLYNX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 86.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018863/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

CHARTERHOUSE CAPRI II, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 114.355.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth day of January, at 10:30 a.m.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE CAPRI I, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register,

duly represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 9 January 2006.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company»), which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of CHARTERHOUSE CAPRI II.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two members of the board of managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager/board of managers.

The sole manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. - Decisions of the sole shareholder, Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by CHARTERHOUSE CAPRI I S.A., prenamed, for a total price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

- a) Mr Marc Elvinger, maître en droit, born in Luxembourg on 10 January 1975, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- b) Mr Pierre Beissel, maître en droit, born in Luxembourg on 25 April 1973, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- c) CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243.

The members of the board of managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signature of any of two members of the board of managers.

3. The term of office of the members of the board of managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf janvier, à 10.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHARTERHOUSE CAPRI I, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par M. Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 9 janvier 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CHARTERHOUSE CAPRI II.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. - Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le(s) gérant(s) est/ sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique/conseil de gérance.

Le gérant unique/conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par CHARTERHOUSE CAPRI I S.A., ci-avant nommée, pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance de la Société:

a) Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, né à Luxembourg, le 10 janvier 1975, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

b) Monsieur Pierre Beissel, maître en droit, né à Luxembourg, le 25 avril 1973, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

c) CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, enregistrée à la Companies' house, sous le numéro 02260243.

Les membres du conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

3. Le mandat des membres du conseil de gérance est établi pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 19, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

J. Elvinger.

(019482/211/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

45487

KODIAK S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-6833 Biver, 16, Op der Langheck.
R. C. Luxembourg B 83.390.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018864/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

WEATHERFORD FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 90.818.

RECTIFICATIF

In the year two thousand five, on the sixteenth day of December.

Before Maître Joseph, Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

Acting for and on behalf of all the shareholders of WEATHERFORD FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, incorporated by deed enacted on 20 December 2002, registered at Luxembourg trade register section B under number 90.818, (the «Company»).

The appearing requests the notary to act what follows:

By deed enacted on September 1st, 2005, the prenamed WEATHERFORD FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l. has increased its issued share capital by an amount of EUR 17,587,200.- (seventeen million five hundred eighty-seven thousand and two hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 13,214,500.- (thirteen million two hundred fourteen thousand five hundred Euro) to EUR 30,801,700.- (thirty million eight hundred one thousand and seven hundred Euro) by the issue of 703,488 (seven hundred three thousand four hundred eighty-eight) new ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 70,348,800.- (seventy million three hundred forty-eight thousand eight hundred Euro), the whole being fully paid up through a contribution in kind consisting of a business quota of WHOC representing 13% of the issued capital of WHOC (the «Quota») held by WEATHERFORD BERMUDA HOLDINGS LTD., a Bermuda exempted company, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, (the «Contributor») in WHOC.

It results of later verifications that material errors occurred in the establishment of the contributions' valuation, caused by use of an inappropriate calculation method.

The Parties entered into a post-closing adjustment agreement in which they agreed that they would make post-closing adjustments to the inter-company transaction documents to reflect, take account of, or correct significant variations in the values the Post-Closing Adjustment Agreement made reference to.

The Parties agree that the value of the Quota is set at EUR 247,452,980.-.

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a new statement of contribution value dated 9 November 2005, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Consequently, without any change to the amount of the subscribed capital, the «Description of the contribution» item of the deed has to be rectified as follows as at 1st September 2005, in accordance with the data of the 9th November 2005:

«The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares, is composed of one quota of WHOC, representing 13% of the issued capital of WHOC.

The contribution described above consists exclusively in one quota of a company having its registered office in a Member State of the European Union, so the total value of the Quota in the amount of EUR 247,452,980.- (two hundred and forty-seven million, four hundred and fifty-two thousand, nine hundred and eighty Euro) (equivalent to USD 304,071,000.- (three hundred and four million, seventy-one thousand United States Dollars)) is subject to capital duty exemption.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to EUR 247,452,980.- (two hundred and forty-seven million, four hundred and fifty-two thousand, nine hundred and eighty Euro) is allocated as follows:

- EUR 17,587,200.- (seventeen million five hundred eighty-seven thousand and two hundred Euro) to the share capital;

- EUR 229,865,780.- (two hundred and twenty-nine million, eight hundred and sixty-five thousand, seven hundred and eighty Euro) to a share premium.

Pro fisco

Such rectification doesn't affect the pro rata fee payment exemption granted by the Luxembourg Tax Officer on September 8, 2005 on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, because of the contribution of shares bringing the Luxembourg company participation in the Hungarian one to 100%.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Agissant pour et au nom des associés de WEATHERFORD FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée par acte notarié du 20 décembre 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 90.818 (la «Société»).

Lequel a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 1^{er} septembre 2005, la société WEATHERFORD FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l. prédé-signée a augmenté le capital social de la Société d'un montant de EUR 17.587.200,- (dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille deux cents euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 13.214.500,- (treize millions deux cent quatorze mille cinq cent euros) à un montant de EUR 30.801.700,- (trente millions huit cent un mille sept cents euros) par l'émission de 703.488 (sept cent trois mille quatre cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de EUR 70.348.800,- (soixante-dix millions trois cent quarante-huit mille huit cents euros), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en quota de WHOC représentant 13% du capital émit par WHOC (le «Quota») détenu par WEATHERFORD BEMUDA HOLDINGS LTD., une société des Bermudes exemptée, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, (l'«Apporteur») de WHOC.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement que des erreurs matérielles ont été commises dans la fixation de l'évaluation de l'apport, pour cause d'usage d'une méthode de calcul inappropriée.

Les parties ont convenu d'une convention d'ajustement post-closing aux termes duquel ils ont décidé de refléter les ajustements post-closing dans les documents relatifs à la transaction entre les sociétés, en tenant compte de variations significatives dans les évaluations auxquelles le «Post-Closing Adjustment Agreement» fait référence.

Les parties ont décidé que la valeur du Quota est de EUR 247.452.980,-.

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une nouvelle déclaration sur la valeur d'apport en date du 9 novembre 2005, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

En conséquence, sans apporter aucune modification à l'augmentation du capital souscrit, l'acte d'apport doit être rectifié conformément aux données du 9 novembre 2005 et la description de l'apport avoir la teneur suivante au 1^{er} septembre 2005:

«L'apport effectué par l'Apporteur, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé d'un quota de WHOC, représentant 13% du capital émit de WHOC.

L'apport décrit ci-dessus consiste exclusivement dans un quota d'une société ayant son siège social dans un Pays Membre de l'Union Européenne, la valeur totale du quota d'un montant de EUR 247.452.980,- (deux cent quarante-sept millions quatre cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingts euros) (équivalent à USD 304.071.000,- trois cent quatre millions soixante et onze mille dollars américains) est sujet à exonération du droit d'enregistrement.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à EUR 247.452.980,- est allouée comme suit:

- EUR 17.587.200,- (dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille deux cents euros) au capital social;
- EUR 229.865.780,- (deux cent vingt-neuf millions huit cent soixante-cinq mille sept cent quatre-vingts euros) à la prime d'émission.

Pro fisco

Cette rectification n'affecte en rien l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport octroyée par le Re- ceveur de l'Enregistrement le 8 septembre 2005 sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986 en raison de l'apport en nature de parts sociales portant la participation de la société luxembourgeoise à 100% dans la société hongroise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, vol. 151S, fol. 43, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

J. Elvinger.

(019439/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

ORCO PROPERTY GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 44.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018865/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS MINERAUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 53.179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018867/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

UBS (LUX) OPEN-END REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 104.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018875/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

W, Société Anonyme.

Siège social: L-8118 Bridel, 15, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 87.097.

L'an deux mille six, le dix-sept février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme W, Société Anonyme, avec siège social à L-101, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 87.097, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1058 du 11 juillet 2002 et modifié par acte reçu par ledit notaire en date du 10 juillet 2002 publié au Mémorial C numéro 1417 du 1^{er} octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Roy Reding, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Pascal Monteil, employé privé, demeurant à Longwy (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Ernzer, employé privé, demeurant à Bridel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. - Nomination au poste d'administrateur de Monsieur Marc Ernzer en remplacement de Monsieur Claude Werer;
- Nomination au poste d'administrateur de Monsieur Bernard Ernzer en remplacement de Monsieur Jean-Luc Schaus;
- Nomination au poste d'administrateur de Madame Martine Ernzer en remplacement de Madame Anne Roth;
- Nomination au poste de commissaire aux comptes de la S.à r.l. ACCOUNTING PARTNERS.
2. - Transfert du siège social à L-8118 Bridel, 15, rue des Bruyères.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

A l'unanimité, l'assemblée générale décide de prendre acte de démission des mandats sociaux de Messieurs Claude Werer et Jean-Luc Schaus et de Madame Anne Roth.

Deuxième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer en qualité d'administrateurs:

- Monsieur Marc Ernzer, précité, né le 29 juin 1962 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-8118 Bridel, 15, rue des Bruyères;
- Monsieur Bernard Ernzer, né le 7 mai 1961 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-9510 Wiltz, rue Léopold Richard et;
- Madame Martine Ernzer, née le 6 janvier 1964 à Luxembourg, employée privée, demeurant à L-4210 Esch-sur-Alzette, 73, rue de la Libération.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, S.à r.l. ACCOUNTING PARTNERS avec siège social à L-7540 Rollingen-Mersch, 113, avenue de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 100.588 en qualité de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-8118 Bridel, 15, rue des Bruyères.

L'assemblée décide de modifier l'article cinq première phrase des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi à Kopstal, Grand-Duché de Luxembourg.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Reding, P. Monteil, M. Ernzer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, vol. 152S, fol. 41, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2006.

P. Bettingen.

(020186/202/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

W, Société Anonyme.

Siège social: L-8118 Bridel, 15, rue des Bruyères.

R. C. Luxembourg B 87.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} mars 2006.

P. Bettingen.

(020187/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

CETP UC4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 114.357.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 111.010 and having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of one proxy given on February 16, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CETP UC4, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of May and ends on the thirtieth of April of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall end on the thirtieth of April 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr Guy Harles, Attorney at law, born on May 4, 1955 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr John Fenton Harris, Managing Director, born on April 29, 1960 in Washington D.C., United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, United States of America;

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957 in New York, United States of America and residing at 57, Berkeley Square, Lansdowne House, London W1J 6ER, United Kingdom;

- Mr William Elias Conway, Managing Director, born on August 27, 1949 in Lowell, Massachusetts, United States of America with address at 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.010 et ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Grégoire Fraisse, employé, ayant adresse professionnelle au 1B, rue Heinhauff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 16 février 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CETP UC4, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier mai et se termine le trente avril de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente avril 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CETP PARTICIPATIONS, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur Guy Harles, Avocat à la Cour, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur John Fenton Harris, administrateur de sociétés, né le 29 avril 1960 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 7 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique et demeurant au 57, Berkeley Square, Lansdowne House, Londres W1J 6ER, Royaume-Uni;
- Monsieur William Elias Conway, administrateur de sociétés, né le 27 août 1949 à Lowell, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington D.C. 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 68, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

J. Elvinger.

(019484/211/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

ECH LUXEMBOURG 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 110.045.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018876/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

ISOLTEC S.p.r.l., Société de personnes à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: ISOTRIE.

Siège social: Blégny, 85, rue Foxhalles.

Succursale à Luxembourg: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 114.315.

Ouverture de succursale

Le 18 novembre 2005, Monsieur Carlos Van De Velde, gérant de la société ISOLTEC, avec siège social à Blégny, rue Foxhalles 85, a décidé:

- En conformité avec les articles 13 et 14 des statuts de la société le gérant décide de créer une succursale (établissement stable) au Grand-Duché du Luxembourg à partir du premier janvier 2006 à l'adresse suivante: boulevard Roosevelt, 15, L-2450 Luxembourg.

- La succursale exercera au Grand-Duché les activités d'entreprise d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité et vu le nombre important de commandes en provenance du Grand-Duché, cette décision facilitera le travail au Grand-Duché.

- Le représentant permanent de la succursale sera Monsieur Carlos Van De Velde, gérant de ISOLTEC, S.p.r.l. Il aura les pouvoirs les plus étendus.

Fait à Blégny le 18 novembre 2005.

C. Van De Velde.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018899//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

ACHMEA RE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 62.643.

In the year two thousand and six, on the twelfth of January.
Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ACHMEA RE MANAGEMENT COMPANY S.A., having its registered office in L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, incorporated by a notarial deed, on the 12th of January 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 2nd of March 1998, number 130.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 12th of June 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 22nd of August 2002 number 1234.

The meeting was presided by Sylvie Becker, bank employee, professionally residing in L-2520 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Marie-Josée Torrecilla, bank employee, professionally residing in L-2520 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Alexandra Dimitrijevic, bank employee, professionally residing in L-2520 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

II.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Transfer of the registered office of the Company from 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

- Modification of article 2, first paragraph, of the articles of incorporation (the «Articles»), as follows:

«The registered office is located in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).»

The quorum required for the extraordinary general meeting is of 50% of the shares outstanding and the passing of the resolutions requires the consent of two third of the votes of the shareholders present or represented at the extraordinary general meeting.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to amend article 2, first paragraph, of the Articles, as follows:

«The registered office is located in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ACHMEA RE MANAGEMENT COMPANY S.A., avec siège social à L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, constituée suivant acte notarié du 12 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 130 du 2 mars 1998.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1234 du 22 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Becker, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Josée Torrecilla, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Alexandra Dimitrijevic, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société du 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2.- Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société, comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide le transfert du siège social de la société du 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la société, comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Becker, M.-J. Torrecilla, A. Dimitrijevic, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 5, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2006.

P. Bettingen.

(019504/202/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

ALSTRIA HANSEATISCHE GRUNDBESITZ HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.236.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 18 janvier 2006

En vertu du contrat de cession de parts daté du 18 janvier 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125 euros chacune, transférées à CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A. (représentée par son associé commandité, CAPTIVA CAPITAL II, S.à r.l.), ayant son siège social au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Ainsi, les parts de la société ALSTRIA HANSEATISCHE GRUNDBESITZ HOLDING, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II S.C.A., avec 100 parts sociales.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018903/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

**OITC INVESTMENTS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. SABAH TRUSTEES INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Registered office: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 63.898.

In the year two thousand and six, on the thirty-first of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting of SABAH TRUSTEES INTERNATIONAL HOLDING S.A., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 63.898, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître André Schwachtgen on March 31, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 470 of June 29, 1998.

The meeting is opened at four thirty-five p.m. with Mr Axel Schlosser, businessman, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman then states:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the six hundred and twenty-five (625) shares with a former par value of one hundred (100.-) Deutschmarks each, representing the entire former capital of sixty-two thousand five hundred (62,500.-) Deutschmarks are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the name to OITC INVESTMENTS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A. and subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The name of the company is changed to OITC INVESTMENTS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

As a consequence the first paragraph of article 1 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«**Art. 1. Paragraph 1.** There exists a holding corporation under the name of OITC INVESTMENTS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A.».

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den einunddreissigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich, handelnd in Vertretung ihres Kollegen Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, welcher Depositär der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft SABAH TRUSTEES INTERNATIONAL HOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 63.898, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar André Schwachtgen am 31. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 470 vom 29. Juni 1998, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr fünfundvierzig unter dem Vorsitz von Herrn Axel Schlosser, Kaufmann, mit Berufsanschrift in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, maître en droit, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Frank Stolz-Page, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die sechshundertfünfundzwanzig Aktien mit einem vormaligen Nennwert von einhundert

Deutsche Mark, welche das gesamte vormalige Kapital von einer Million zweihunderttausend Holländischen Gulden darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigelegt.

III. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in OITC INVESTMENTS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A. und nachfolgende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 1 der Satzung.
2. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Bezeichnung der Gesellschaft wird abgeändert in OITC INVESTMENTS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A. Infolgedessen wird der erste Absatz von Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 1. Erster Absatz.** Es besteht eine Holdinggesellschaft unter der Bezeichnung OITC INVESTMENTS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A.».

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um sieben Uhr für geschlossen.

Aufgenommen in Luxemburg, an dem zu Beginn dieses Dokuments bezeichneten Datum.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der obigen erschienenen Personen auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Verlangen derselben erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Nach Vorlesung des Dokumentes an die Erschienenen, haben diese gemeinsam mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Schlosser, R. Thill, F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 24, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

M. Schaeffer.

Signée par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(019512/230/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**OITC INVESTMENTS & PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. SABAH TRUSTEES INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 63.898.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 128 du 31 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(019515/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

ALBRA-LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 95.070.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03504, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour la société ALBRA-LUX HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(019157/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

KELLOGG GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 111.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018879/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

ROSLYSINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 106.471.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40686 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(018890/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

TANKREEDEREI I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018902/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

COMECOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-croix.
R. C. Luxembourg B 39.312.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour COMECOM HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(018926/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

COMECOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte-croix.
R. C. Luxembourg B 39.312.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour COMECOM HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(018923/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

COMECOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte-croix.
R. C. Luxembourg B 39.312.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour COMECOM HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(018920/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

COMECOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, val Sainte-croix.
R. C. Luxembourg B 39.312.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN02224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Pour COMECOM HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(018917/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

SANGER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 56.521.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018904/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

KATOEN NATIE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 110.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018905/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

CORSICA PARADISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 92.785.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(018906/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2006.

**I.D.C., S.à.r.l., INTERNATIONAL DESIGN CONCEPT, Société à responsabilité limitée,
(anc. I.D.C. S.A., INTERNATIONAL DESIGN CONCEPT, Société Anonyme).**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 81.367.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL DESIGN CONCEPT S.A., en abrégé I.D.C. S.A., avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.367, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 934 du 29 octobre 2001,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date 21 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 878 du 12 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien Faizand, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Schmit, gérant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Claude Servas, employé privé, demeurant à Belleville (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Renonciation aux délais et formalités de convocation.

2.- Acceptation des démissions de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

3.- Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et refonte complète des statuts.

4.- Nominations statutaires.

5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux délais et formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, à L-3378 Livange, Zone Industrielle «Le 2000».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée et de transformer les 100 actions en 100 parts sociales d'une valeur nominale de mille quatre-vingt-dix-sept virgule quatre-vingt-huit euros (1.097,88 EUR) chacune.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est 1A continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

STATUTS

I. - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

1.1. Il existe une société à responsabilité limitée, régie par les lois luxembourgeoises, et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2. La dénomination de la Société est INTERNATIONAL DESIGN CONCEPT, en abrégé I.D.C.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la commune de Roeser (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans les limites de la commune du siège social par simple décision du conseil de gérance (le Conseil).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 3. Objet social

3.1. La société a pour objet import-export et achat-vente de marchandises à l'exception du matériel militaire. Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

3.2. La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Durée

4.1. La durée de la Société est illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à cent neuf mille sept cent quatre-vingt-huit euros (109.788,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille quatre-vingt-dix-sept virgule quatre-vingt-huit euros (1.097,88 EUR) chacune.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont librement transmissibles par l'associé unique à des tiers.

6.2. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément des associés.

III. - Gestion

Art. 7. Gestion

La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 8. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature d'un gérant.

IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote

9.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

9.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

9.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 10. Forme, Quorum, Majorité

10.1. Les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

10.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. - Comptes Annuels, Affectation des Bénéfices

Art. 11. Exercice social

11.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

11.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 12. Affectation des bénéfices

12.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. - Dissolution, Liquidation**Art. 13. Dissolution - Liquidation**

13.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

13.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Disposition générale

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Sixième résolution

L'assemblée constate que les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont détenues comme suit:

1.- Monsieur Claude Servas, commerçant, demeurant à F-54940 Belleville, 18, rue de la Gare (France), quatre-vingts parts sociales.	80
2.- Madame Danielle Servas, négociatrice en immobilier, demeurant à F-54520 Laxou, 10, rue Tarrère (France), dix parts sociales.	10
3.- Monsieur Mathieu Servas, étudiant, demeurant à F-54520 Laxou, 10, rue Tarrère (France), dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée illimitée, Monsieur Claude Servas, commerçant, né à Pompey (France), le 1^{er} octobre 1953, demeurant à F-54940 Belleville, 18, rue de la Gare (France), comme gérant, avec tous pouvoirs d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Marguet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2006, vol. 535, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(019716/231/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.